



ELYCOOP - Assemblée Générale - Mardi 23 novembre 2021

Procès-verbal

Ce document dresse le procès-verbal de la réunion “ELYCOOP - Assemblée Générale - Mardi 23 novembre 2021” tenue le 23/11/21 à 09:00 sur Nüag (<https://nuag.fr>).

L’an deux mille vingt et un et le vingt-trois novembre à seize heures, les sociétaires de la société Elycoop, société coopérative de production, société anonyme, à capital variable, se sont réunis sur convocation régulière de la présidence.

L’Assemblée est présidée par Monsieur Louis ESTEVE, Président du Conseil d’Administration. Est désigné comme secrétaire de séance Madame Laure MANUEL. Il a été dressé une feuille de présence qui a été élargée par les associés présents en entrant en séance.

Il constate au vu de la feuille de présence certifiée sincère et véritable, que la majorité requise à la prise de décisions à caractère ordinaire et extraordinaire, étant présente ou représentée à l’Assemblée, celle-ci, régulièrement convoquée, peut valablement délibérer. L’assemblée est composée de 36 sociétaires présents ou représentés sur un total de 85

Ordre du jour (Résolutions abordées)

Résolution 1

PREMIERE RESOLUTION - Sociétaire - Madame Marie-Pierre BAROT

L’Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP décide d’accepter en qualité de sociétaire Madame Marie-Pierre BAROT entrepreneure salariée, domiciliée à 69006 Lyon. L’assemblée prend acte de sa souscription au capital de 1 action de 20 €
Cette résolution sera mise aux voix.

Résolution 2

DEUXIEME RESOLUTION - - Sociétaire - Madame Maeva KHELIL

L’Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP décide d’accepter en qualité de sociétaire Madame Maeva KHELIL, salariée de l’équipe support, domiciliée à 69008 Lyon. L’assemblée prend acte de sa souscription au capital de 1 action de 20 €

Cette résolution sera mise aux voix.

Résolution 3

TROISIEME RESOLUTION – Sociétaire - Madame Stéphanie LABOULAIS

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP décide d'accepter en qualité de sociétaire Madame Stéphanie LABOULAIS entrepreneure salariée, domiciliée à 69001 Lyon. L'assemblée prend acte de sa souscription au capital de 1 action de 20 €
Cette résolution sera mise aux voix.

Résolution 4

QUATRIEME RESOLUTION - - Sociétaire - Madame Céline LEROY

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP décide d'accepter en qualité de sociétaire Madame Céline LEROY entrepreneure salariée, domicilié à 69270 Cailloux sur Fontaines. L'assemblée prend acte de sa souscription au capital de 1 action de 20 €
Cette résolution sera mise aux voix.

Résolution 5

CINQUIEME RESOLUTION - Sociétaire - Madame Martine PEAN

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP décide d'accepter en qualité de sociétaire Madame Martine PEAN, entrepreneure salariée, domicilié à 69500 Bron. L'assemblée prend acte de sa souscription au capital de 1 action de 20 €
Cette résolution sera mise aux voix.

Résolution 6

SIXIEME RESOLUTION - Pouvoirs

L'Assemblée Générale des sociétaires de la Société ELYCOOP confère tous pouvoirs à Monsieur Jimmy MERCANTE Directeur Général de la société, ou à son mandataire, pour accomplir toutes les formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.
Cette résolution sera mise aux voix.

Décisions relatives aux résolutions

Résolution 1

PREMIERE RESOLUTION - Sociétaire - Madame Marie-Pierre BAROT

Sur un total de 72 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 72 voix) ;

72 votants (pour un total de 72 voix) se sont exprimés comme suit :

- 72 voix pour « Pour » ;

- 0 voix pour « Contre » ;

- 0 voix pour « Abstention » ;

0 votants (pour un total de 0 voix) ont exprimé leur abstention ;

0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 21 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pour»

Résolution 2

DEUXIEME RESOLUTION - - Sociétaire - Madame Maeva KHELIL

Sur un total de 70 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 70 voix) ;

70 votants (pour un total de 70 voix) se sont exprimés comme suit :

- 70 voix pour « Pour » ;

- 0 voix pour « Contre » ;

- 0 voix pour « Abstention » ;

0 votants (pour un total de 0 voix) ont exprimé leur abstention ;

0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 21 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pour»

Résolution 3

TROISIEME RESOLUTION – Sociétaire - Madame Stéphanie LABOULAIS

Sur un total de 71 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 71 voix) ;

71 votants (pour un total de 71 voix) se sont exprimés comme suit :

- 70 voix pour « Pour » ;

- 1 voix pour « Contre » ;

- 0 voix pour « Abstention » ;

0 votants (pour un total de 0 voix) ont exprimé leur abstention ;

0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 21 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pour»

Résolution 4

QUATRIEME RESOLUTION - - Sociétaire - Madame Céline LEROY

Sur un total de 71 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 71 voix) ;

71 votants (pour un total de 71 voix) se sont exprimés comme suit :

- 70 voix pour « Pour » ;
- 1 voix pour « Abstention » ;
- 0 voix pour « Contre » ;
0 votants (pour un total de 0 voix) ont exprimé leur abstention ;
0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 21 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pour»

Résolution 5

CINQUIEME RESOLUTION - Sociétaire - Madame Martine PEAN

Sur un total de 71 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 71 voix) ;

71 votants (pour un total de 71 voix) se sont exprimés comme suit :

- 71 voix pour « Pour » ;
- 0 voix pour « Contre » ;
- 0 voix pour « Abstention » ;
0 votants (pour un total de 0 voix) ont exprimé leur abstention ;
0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 21 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pour»

Résolution 6

SIXIEME RESOLUTION - Pouvoirs

Sur un total de 71 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 71 voix) ;

71 votants (pour un total de 71 voix) se sont exprimés comme suit :

- 69 voix pour « Pour » ;
- 2 voix pour « Abstention » ;
- 0 voix pour « Contre » ;
0 votants (pour un total de 0 voix) ont exprimé leur abstention ;
0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 21 voix pour atteindre le quorum.

En séance, le résultat suivant a été proclamé : «Pour»

Conclusion

L'ordre du jour étant puisée, la séance est levée à 17h30.

Fait en ligne sur Nüag,

Le 29/11/21,

PRÉSIDENT·E : Louis ESTEVE